

## Enquête CGCI : crise du Covid-19 aujourd'hui et surtout demain

Il y a quelques jours, le CGCI (Comité des Groupements de Cabinets Indépendants) réalisait une enquête auprès de ses membres sur la situation actuelle inédite que vivent les cabinets et leurs clients.

Nous publions ci-après les principaux résultats de cette étude permettant d'apprécier la période actuelle, d'estimer les mesures d'accompagnement existantes, et de contribuer pour la réflexion à « l'après Covid-19 ».

L'intégralité des résultats de l'étude est disponible sur notre site [www.laprofessioncomptable.com](http://www.laprofessioncomptable.com).

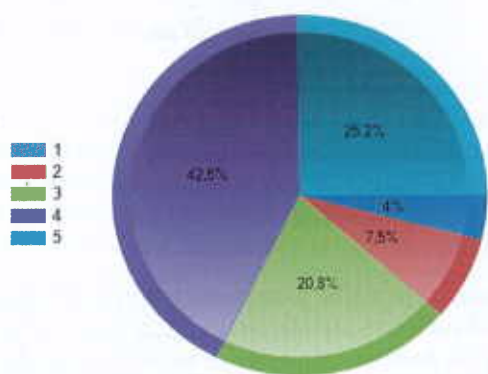
### Rappel méthodologique

Le questionnaire a été diffusé aux membres du CGCI par l'intermédiaire des représentants de leur groupement du 24 avril au 12 mai 2020. Il a recueilli 232 réponses de participants.

Certaines appréciations font l'objet d'une notation avec des \*\*\*\*\*, cinq étoiles étant le critère le plus positif et une \* étant le plus négatif. Vous retrouverez dans la présentation des réponses ci-dessous la notation de 1 à 5 pour ces critères.

### Lutter et s'adapter à un monde en crise

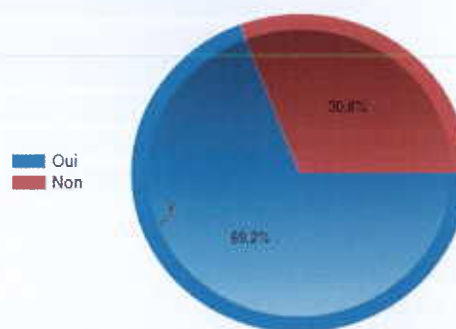
#### Le télétravail a-t-il permis une efficacité dans l'organisation de votre cabinet ?



Une majorité de répondants considère que l'organisation du télétravail s'est bien passée au sein de leur structure d'exercice professionnel, ils sont 67 % à noter 4 ou 5 étoiles la mise en place d'une organisation efficace au sein de leur cabinet.

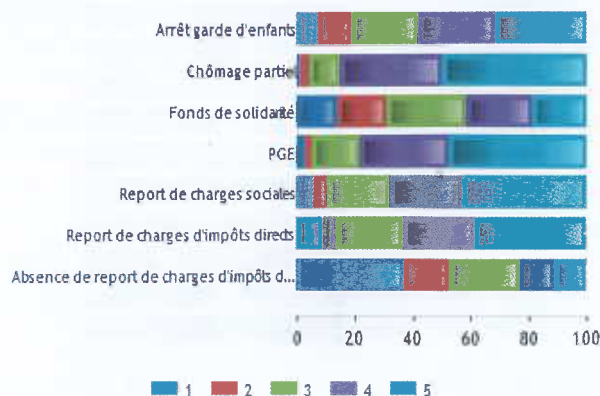
Pour seulement 11,5 % des participants, le télétravail semble avoir posé des problèmes d'organisations majeures.

#### Les missions exceptionnelles liées au Covid-19 font-elles l'objet d'une facturation ?



La facturation des missions exceptionnelles est visiblement la règle au sein des cabinets membres des groupements du CGCI. 7 répondants sur 10 annoncent facturer leurs missions exceptionnelles. Cette tendance est importante car elle permet de montrer qu'au-delà du soutien que tous les cabinets apportent à leurs clients par l'accompagnement quotidien, les cabinets souhaitent également valoriser leurs prestations.

#### Comment appréciez-vous les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises ?



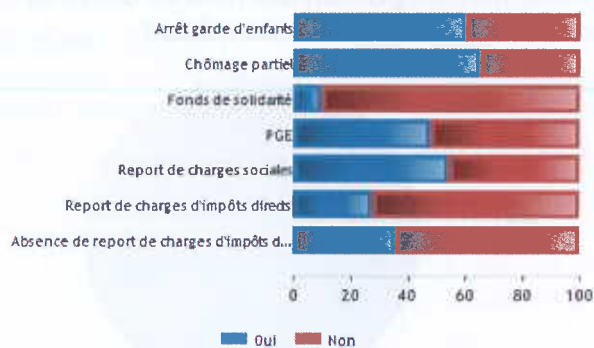
# Impacts de la crise Covid-19

Les mesures prises par le Gouvernement pour soutenir les entreprises durant cette période de confinement ont été rapides et nombreuses. Parmi l'ensemble de ces mesures, trois mesures sont estimées comme particulièrement importantes par les professionnels du chiffre :

- La mise en place de l'indemnisation par l'État de l'activité partielle,
- Le dispositif d'un PGE (Prêt Garanti par l'État),
- Le mécanisme de report de charges sociales.

A contrario, ils sont près de 38 % à regretter l'absence de report de charges d'impôts directs comme mesure de soutien aux entreprises.

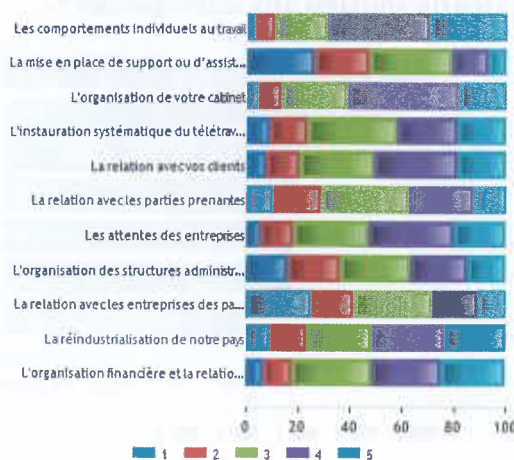
## Avez-vous mis en place l'une de ces mesures au sein de votre cabinet ?



Les cabinets ne font pas exception à la règle. Ils ont également largement utilisé la mise en place de l'activité partielle pour près de 65 % des participants à l'étude et 47 % d'entre eux annoncent avoir également demandé un PGE pour soulager les trésoreries des structures professionnelles et préparer l'après crise.

## Le monde d'après... pour l'économie

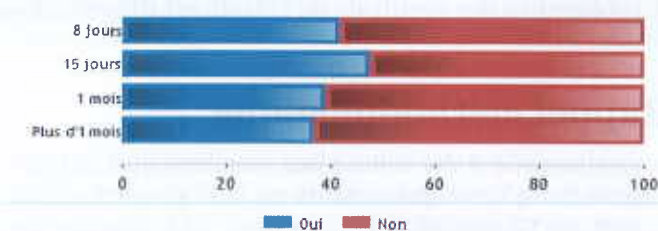
### Pensez-vous que la période de confinement aura une influence significative sur :



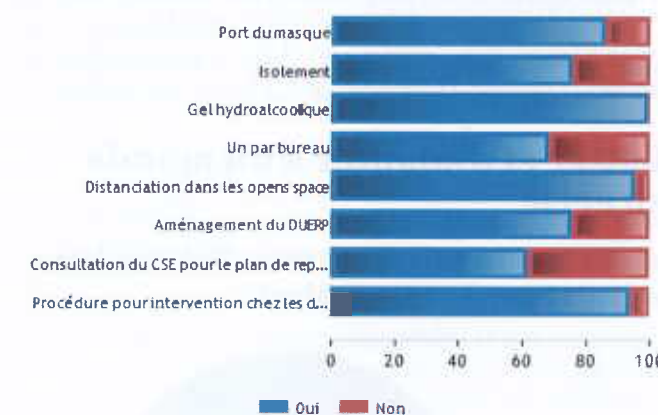
Nombreux sont les répondants à considérer que les principales conséquences de la crise seront une modification des comportements individuels au travail, une modification de l'organisation des entreprises, et une évolution forte des attentes des clients.

## Le monde d'après... pour nos cabinets

### Poursuivre le confinement et réinstaller progressivement



### En termes de mesures prises



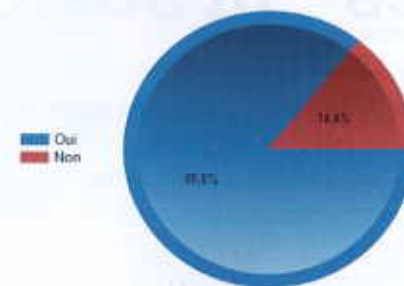
Prudence généralisée dans la reprise de l'activité. Très majoritairement les participants à l'enquête montrent une grande prudence dans la reprise d'activité sur site et la sortie de confinement.

Ils sont plus de la moitié à déclarer conserver très largement le télétravail sur les 15 premiers jours de sortie de confinement et encore 37 % à estimer conserver ce mode d'organisation au-delà d'un mois après le 11 mai 2020.

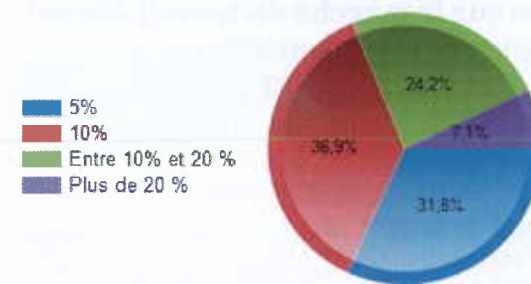
Les cabinets mettent également fortement l'accent sur les mesures de lutte contre la transmission virale. Port du masque obligatoire, usage du gel hydroalcoolique, réorganisation dans les open-spaces et révision des procédures d'intervention chez les clients font parties des outils essentiels de lutte et d'organisation pour favoriser la reprise en toute sécurité de l'activité des collaborateurs.

# Impacts de la crise Covid-19

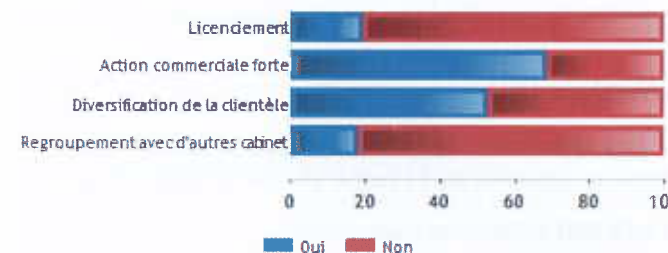
## En termes de chiffre d'affaires, pensez-vous perdre de l'activité sur les 12 prochains mois ?



## Si oui, dans quelles proportions ?



## Quelles sont les incidences dans vos cabinets ?



L'heure des incertitudes commence pour de nombreux dirigeants de cabinets. 85 % des répondants anticipent dès à présent une baisse d'activité pour les prochains mois liée aux difficultés économiques et à la disparition de clients. La majorité des répondants estime une perte d'activité de l'ordre de 10 %. Cette baisse sera combattue principalement par des actions commerciales fortes, des stratégies de diversification de clientèle et malheureusement peut être pour 20 % des répondants d'ajustements d'effectifs.

### Le combat ne fait que commencer pour redresser l'économie, les cabinets du CGCI seront au rendez-vous !

« Nos consœurs et nos confrères ont été un support essentiel des chefs d'entreprise pendant cette période de Covid-19 que chacun et tous avons subi. Ils n'ont pas relâché leurs efforts à toutes heures pour assurer l'accompagnement de celles et ceux qui ont dû faire face aux fermetures, du jour au lendemain, de leur activité. Les cabinets ont réussi, de façon brillante, le

passage au télétravail et assuré ainsi une continuité de service, sans faille. Trois points essentiels ressortent pour eux de l'intervention de l'État : la mise en place de l'indemnisation de l'activité partielle, le dispositif PGE et le mécanisme de report des charges sociales. Un grand regret pour les entreprises : l'absence de report de charges d'impôts !

Maintenant le présent et l'avenir : la grande faiblesse du retour à la normale de l'économie : c'est la sclérose du crédit inter-entreprise ! La crise de 2008 était une crise financière et de la liquidité, celle de 2020 touche essentiellement les PME et PE, par le fait du blocage des paiements clients-fournisseurs. Dans ce cadre les experts-comptables interrogés demandent :

- La généralisation immédiate de la facturation électronique,
- Une deuxième enveloppe de PGE pour assurer la reconstitution du BFR pendant la période de reprise,
- Des mesures contraignantes de réduction des délais de paiement à imposer aux grands donneurs d'ordre et à la puissance publique,
- Des mesures d'obligations de paiements rapides en faveur des PE et des PME de la part des ETI et des GE : 30 jours.

Plus innovant et, face à une crise sans précédent, les experts-comptables interrogés demandent :

- Une grande réforme fiscale en faveur des PME et des PE, comme cela a été le cas au lendemain de la seconde guerre mondiale ! N'étions-nous pas en « état de guerre » comme l'a indiqué le Président de la République ?
- Une remise en cause du système d'imposition, tant fiscal que social, devenu archaïque, complexe et compliqué,
- Une remise en cause du système des relations sociales au sein de l'entreprise, le modèle actuel étant né il y a maintenant près de 75 ans ; il n'est plus adapté !

Notre nation a une chance formidable de posséder un corps professionnel exceptionnel, comme celui des experts-comptables / commissaires aux comptes, véritable vigie de la micro-économie, régulateur social, modérateur fiscal, conseil en développement. Si l'organisation interne des cabinets va évoluer profondément, leur présence auprès des entreprises va se renforcer dans la situation post-covid.

De grands gourous, des ministres proféraient la disparition de ce corps intermédiaire ! Ils avaient oublié que l'Intelligence Ajoutée est encore plus forte que l'Intelligence Artificielle pour conduire le pays sur la voie du redressement et les experts-comptables ainsi que les commissaires aux comptes, y ont et auront toute leur place, n'en déplaisent à celles et ceux qui ont condamné un peu rapidement la profession du chiffre. »

André-Paul BAHUON  
Président du CGCI